

# Procès criminel : rôles et étapes

Cahier de l'élève

corrigé

Nom : \_\_\_\_\_





Éducaloi est un organisme neutre et indépendant qui a une expertise reconnue en éducation juridique et en communication claire du droit. Sa mission est de vulgariser le droit et de développer les compétences juridiques de la population du Québec.



### On a besoin de toi!

Qu'as-tu aimé ? Qu'as-tu retenu? Cela va nous aider à concevoir d'autres activités qui te plairont.

[Lien vers le sondage](#)

#### AVIS IMPORTANT

Aucune information contenue dans ce guide ne peut être considérée comme un avis juridique.

© ÉDUCALOI. Les juristes bénévoles de l'organisme et les enseignantes et enseignants du Québec peuvent utiliser et reproduire cet ouvrage dans un contexte scolaire et à des fins non commerciales seulement. La mention de la source demeure obligatoire. Toute reproduction ou utilisation autre que celles expressément mentionnées ci-dessus est interdite à moins d'une autorisation écrite d'Éducaloi.



# Table des matières

---

<b>Résumé de l'activité .....</b>	<b>4</b>
<b>Les clés pour comprendre le procès criminel .....</b>	<b>4</b>
Distinguer le droit civil du droit criminel .....	4
Le fardeau de la preuve .....	6
Les rôles dans un procès criminel .....	7
Le vocabulaire juridique.....	9
<b>Le processus judiciaire en matière criminelle .....</b>	<b>10</b>
L'ordre des étapes du processus judiciaire .....	10
<b>Les étapes d'un procès criminel.....</b>	<b>12</b>
Exercice : La description des étapes d'un procès criminel .....	12
<b>Exercice de consolidation .....</b>	<b>14</b>
Mise en situation .....	14
Questions .....	15

# Résumé de l'activité

Ton cahier comprend différents exercices pour découvrir les aspects juridiques suivants :

- la différence entre le droit civil et le droit criminel,
- le fardeau de la preuve,
- les rôles dans un procès criminel,
- le processus judiciaire criminel,
- les étapes d'un procès criminel,
- le vocabulaire juridique.



Ces exercices s'effectuent en parallèle avec la présentation du Powerpoint par l'enseignante ou l'enseignant.

Note que l'information présentée dans ce cahier provient du droit criminel général, tel qu'il s'applique aux **personnes majeures**.

## Les clés pour comprendre le procès criminel

### Distinguer le droit civil du droit criminel

1) Coche quel énoncé décrit le droit civil ou le droit criminel

Énoncés	Droit civil	Droit criminel
a) Le gouvernement fédéral en est responsable.		X
b) Le gouvernement provincial en est responsable.	X	
c) Il vise à réparer une faute commise ou à indemniser une victime pour le dommage qu'elle a subi.	X	
d) Ses règles encadrent les rapports entre les personnes physiques ou morales (entreprises).	X	

Énoncés (suite)	Droit civil	Droit criminel
e) L'État poursuit la personne accusée.		X
f) Il est inspiré du droit britannique.		X
g) Une personne ou une entreprise poursuit une autre personne ou une entreprise.	X	
h) Ses règles encadrent les rapports entre les personnes et les biens.	X	
i) Il vise à protéger le public de plusieurs comportements nuisibles au bon fonctionnement dans la société.		X
j) Le droit de la famille et les contrats relèvent de ce droit.	X	
k) Le meurtre, l'agression sexuelle et le voie de fait grave relèvent de ce droit.		X
l) Il est inspiré du droit français.	X	

## Le fardeau de la preuve

2) Décris dans tes mots ce qu'est le fardeau de la preuve.

*Réponse : Le fardeau de la preuve est le degré de preuve exigé pour convaincre la juge, le juge ou le jury.*

---



---

3) Le fardeau de la preuve est-il plus grand en droit civil ou en droit criminel? Explique ta réponse.

*Réponse : Le fardeau de la preuve est plus grand en droit criminel puisqu'on doit prouver que la personne accusée est coupable «hors de tout doute raisonnable». En droit civil, il s'agit plutôt de convaincre que notre version des faits est la plus probable.*

---



---

4) Vrai ou faux?

	Vrai	Faux
a) Une personne accusée pourrait être déclarée responsable dans un procès civil, mais non coupable dans un procès criminel.	X	
b) La personne accusée doit prouver elle-même qu'elle n'est pas coupable.		X
c) La personne accusée a le droit de ne pas témoigner à son propre procès.	X	

## Les rôles dans un procès criminel



Voici les rôles dans un procès criminel.

- a) La procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales (aussi appelée ou appelé procureure ou procureur de la Couronne)
- b) L'avocate ou l'avocat de la défense
- c) La personne accusée
- d) La ou le juge
- e) Le jury
- f) La paratechnicienne ou le paratechnicien judiciaire
- g) L'huissière-audicière ou l'huissier-audencier
- h) La ou le constable spécial
- i) Le témoin « ordinaire »
- j) Le témoin expert

5) Pour chaque description, identifie le rôle dont il s'agit et indique la lettre correspondante

Descriptions (suite)	Rôles
1. Je représente la personne accusée et je m'assure qu'elle ait un procès juste et équitable.	<i>b</i>
2. Nous devons rendre un verdict unanime	<i>e</i>
3. Je suis invitée ou invité au procès pour exprimer mon opinion dans un domaine que les gens ne connaissent généralement pas.	<i>j</i>
4. Je surveille et je maintiens l'ordre au palais de justice.	<i>h</i>
5. Je représente l'État et ma priorité est que la justice la plus complète soit rendue.	<i>a</i>



Descriptions (suite)	Rôles
6. Je demande aux témoins de prêter serment ou d'affirmer solennellement de dire la vérité au tribunal.	<i>f</i>
7. Au procès, je présente ce que j'ai vu ou entendu.	<i>i</i>
8. Je m'assure du respect des règles du procès et je détermine la peine lorsqu'il y a un verdict de culpabilité.	<i>d</i>
9. Je suis soupçonné ou soupçonnée d'avoir commis une infraction.	<i>c</i>
10. Je présente la ou le juge lors de son entrée au tribunal.	<i>g</i>



- 7) Paroles rapportées par un témoin expliquant ce qu'une autre personne a vu ou entendu.  
Oui-dire
- 8) Pour subir un procès criminel, une personne doit d'abord être accusée d'avoir commis une infraction.
- 9) Pour qu'une personne soit trouvée coupable dans un procès criminel, les membres du jury doivent établir une décision à l' unanimité.
- 10) Dans un procès criminel, le fardeau de la preuve revient à la procureure ou au procureur de la Couronne.
- 11) Dans un procès criminel, la juge, le juge ou le jury doit être convaincu de la culpabilité de la personne accusée hors de tout doute raisonnable.
- 12) Dans un procès criminel, la poursuite représente l'État.
- 13) « Affirmez-vous solennellement de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité? »
- 14) Nous sommes les membres d'un jury. Jurés

## Le processus judiciaire en matière criminelle

L'arrestation d'une personne relativement à une infraction marque souvent la fin du travail d'enquête des policières et des policiers. Pour cette personne, l'arrestation constitue généralement la porte d'entrée du système judiciaire criminel. Le processus judiciaire se déroule en plusieurs étapes.



### L'ordre des étapes du processus judiciaires

7) À partir de tes connaissances actuelles, numérote ci-dessous les étapes du processus judiciaires selon l'ordre qui te semble logique

\_\_\_ La négociation

\_\_\_ La comparution

\_\_\_ L'enquête préliminaire

\_\_\_ Le procès

\_\_\_ L'arrestation et la convocation à la cour

\_\_\_ L'appel

\_\_\_ L'enquête sur la mise en liberté provisoire

\_\_\_ La divulgation de la preuve

\_\_\_ La peine

Il est à noter que ces étapes ne contiennent pas celles visant à choisir un jury. Nous traitons ici des étapes d'un procès criminel sans jury.

8) Corrige-toi ! À partir de la présentation effectuée par ton enseignante ou ton enseignant, écris l'ordre réel des étapes du processus judiciaire.

1. *L'arrestation et la convocation à la cour*

---

2. *La comparution*

---

3. *L'enquête sur la mise en liberté provisoire*

---

4. *La divulgation de la preuve.*

---

5. *L'enquête préliminaire*

---

6. *La négociation*

---

7. *Le procès*

---

8. *La peine*

---

9. *L'appel*

---



# Les étapes d'un procès criminel

## Exercice : La description des étapes d'un procès criminel

Voici les étapes d'un procès criminel :

- |  |  |
|--|--|
| 1. L'accueil et la mise en place           | 5. La preuve de la Défense                                       |
| 2. L'exposé préliminaire de la cause       | 6. Le contre-interrogatoire par la Poursuite                     |
| 3. La preuve de la Poursuite               | 7. Les plaidoiries   |
| 4. Le contre-interrogatoire par la Défense | 8. Les délibérations, le verdict et la détermination de la peine |

9) Lis la description et identifie de quelle étape il s'agit

Descriptions	Étapes
L'avocate ou l'avocat de cette partie tente de soulever un doute raisonnable sur la culpabilité de sa cliente ou de son client en interrogeant des témoins ou en présentant des preuves matérielles.	<i>La preuve de la Défense</i>
Les avocates ou les avocats rappellent les faits et les circonstances entourant le crime et l'arrestation. Elles ou ils résument la preuve qu'elles ou ils entendent soumettre et mentionnent les témoins qu'elles ou ils désirent faire entendre à la cour.	<i>L'exposé préliminaire de la cause</i>
La procureure ou le procureur aux poursuites criminelles peut tenter d'attaquer la crédibilité d'un témoin de la défense ou de soulever des contradictions ou des mensonges dans un témoignage. Elle ou il peut poser des questions suggestives.	<i>Le contre-interrogatoire par la Poursuite</i>
L'huissière-audicière ou l'huissier-audancier s'assure du décorum et annonce l'entrée de la juge ou du juge.	<i>L'accueil et la mise en place</i>

Descriptions (suite)	Étapes
Les avocates ou les avocats résumant à tour de rôle les preuves démontrées dans le procès qui sont en faveur de leur théorie. C'est leur dernière chance de convaincre la juge, le juge ou le jury.	<i>Les plaidoiries</i>
La procureure ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales interroge ses témoins et présente ses preuves matérielles s'il y a lieu.	<i>La preuve de la Poursuite</i>
Après une période de réflexion, la juge, le juge ou le jury annonce la décision de culpabilité ou non de la personne accusée. Si elle est déclarée coupable, la ou le juge établit ensuite la conséquence appropriée à imposer à la personne accusée, notamment pour dénoncer son comportement.	<i>Les délibérations, le verdict et la détermination de la peine</i>
L'avocate ou l'avocat peut tenter d'attaquer la crédibilité d'un témoin de la poursuite ou de soulever des contradictions ou des mensonges dans un témoignage. Elle ou il peut poser des questions suggestives.	<i>Le contre-interrogatoire par la Défense</i>

## Exercice de consolidation

---

### Mise en situation

Anthony habite en face d'un grand parc. Tous les jours, il parcourt le parc à la course. Il y a environ deux mois, Anthony aperçoit un vélo cadenassé à un arbre. Admiratif, il s'approche : le vélo est presque neuf et correspond à ses rêves les plus fous!

Quelques semaines plus tard, Anthony remarque que le vélo n'a toujours pas bougé! Il se dit que le propriétaire ne doit plus en vouloir!

Plus tard dans la soirée, il décide donc de couper le cadenas et de s'emparer du vélo. Après tout, se dit-il, le propriétaire ne l'utilise plus! Mme Roberge, une autre coureuse, était dans le parc et a tout vu. Cette dernière a tout de suite appelé la police et a fait une description précise d'Anthony. Une heure plus tard, le vélo est retrouvé dans la cour arrière d'Anthony.

Bien vite, l'histoire a fait le tour du quartier... On a ainsi découvert que le vélo appartenait à Louis, un voisin cloué au lit depuis deux mois en raison d'une mononucléose!

Suite à son arrestation par la police, Anthony est maintenant accusé de vol. Il a tout





raconté à son avocate et son procès aura lieu demain.

## Questions

1. Qui poursuit Anthony?

*Réponse : Dans un procès criminel, c'est l'État (la Poursuite) qui poursuit Anthony et non pas la victime (Louis).*

*« hors de tout doute raisonnable »*

2. Complète la phrase. En droit criminel, le fardeau de la preuve n'est pas le même qu'en droit civil. La ou le juge doit être convaincu qu'Anthony est coupable pour le condamner.

3. Anthony est-il obligé de témoigner dans son procès?

*Réponse : Non, il a le droit de garder le silence, c'est-à-dire qu'il a le droit de ne pas témoigner.*

4. Mme Roberge a raconté ce qu'elle a vu à plusieurs voisins. Pourront-ils témoigner contre Anthony en racontant l'histoire de Mme Roberge?

*Réponse : Non. Seulement Mme Roberge pourra témoigner au procès d'Anthony, car elle est la seule à avoir personnellement vu le vol. Les témoignages des voisins seraient du « oui-dire » et donc, en principe, ils ne seraient pas admis en preuve contre Anthony*

5. Anthony aimerait témoigner à son procès et dire à la ou au juge qu'il n'était pas en ville le soir du vol. Il voudrait inventer un alibi pour éviter d'être puni. Si vous étiez son avocate, l'encourageriez-vous pour éviter qu'il soit déclaré coupable? Pourquoi?

*Réponse : Non. Une avocate ou un avocat ne peut pas encourager sa cliente ou son client à mentir à la cour.*